



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 20 mars 2024, le Conseil communal de MIES

- **rejette** le postulat de P. MEIER pour une prise en compte et un respect des entreprises locales dans les mandats d'architectes confiés par la commune
- **décide** d'accepter les modifications du règlement de police de la Commune de Mies telles qu'amendées.
- **décide** d'autoriser la Municipalité à recourir par tout moyen de droit à l'encontre des décisions rendues par le Département des institutions, du territoire et du sport les 6 décembre 2023 et 10 janvier 2024 portant sur les décomptes finaux (finals) des péréquations 2022 respectivement 2019 à 2021, (péréquation directe et indirecte selon l'article 12 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) et réforme policière) et de la participation à la cohésion sociale 2022.
- **décide**
 - d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle n°318,
 - de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 28'000.00 TTC dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire.
- **décide**
 - d'adopter le préavis N° 04/2024 concernant la demande de CHF 1'591'500.00 TTC destiné à financer la requalification, la modération de trafic, assainissement du bruit routier et mobilité douce (piétons et vélos) de la route du Village et de la route de Saint-Cergue RC2-B-P entre le carrefour avec la route des Pénys et l'entrée de la localité côté Tannay,
 - d'accorder un crédit de CHF 1'591'500.00 TTC dont le montant sera financé par la trésorerie courante,
 - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Conformément aux articles 163 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Mies, le 20 mars 2024

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire

Thomas CHEVALIER